

ELECTIONS des 11 et 12 février 2026
**Conseil scientifique et pédagogique de l'Ecole Universitaire de Recherche CREATE
COLLEGE B**

PROCES VERBAL de PROCLAMATION des résultats

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'arrêté DAJIM n° 178/2025 en date du 17 décembre 2025 portant organisation d'élections partielles au Collège B du COSP de l'EUR CREATE,

VU les procès-verbaux de dépouillement du scrutin en date du 12 février 2026,

Nombre de sièges : 2

Nombre d'électeurs sur la liste électorale : 139

Nombre de bulletins dans l'urne : 62

Taux de participation : 44,60 %

Nombre de suffrages valablement exprimés : 41

Nombre de bulletins blancs : 21

Nombre de bulletins nuls (hors blancs) : 0

Quotient électoral : 20,50

PROCLAME ELU.E.S à la date du 13 février 2026

Liste et Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Avenir de la Recherche et de la Formation en Arts et Humanités 41 100 %	1. Monsieur BERTRAND Nicolas	Titulaire
	2. Madame FABRE Juliette	Titulaire

Dates du scrutin : du 11/02/2026 au 12/02/2026

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée



Fait à Nice le 13 février 2026

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation

La Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Modernisation
Florence PISANO

En application des dispositions des articles D.719-38 et suivants les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales